

RÉTRIBUTIONS - CONVENTION COLLECTIVE TUEJ-APASQ

En vigueur du 15 décembre 2010 au 14 décembre 2011 ou jusqu'à la signature d'une nouvelle entente

Cachets minimums

Décors	2 298,84 \$
Costumes	2 298,84 \$
Éclairages	1 583,57 \$
Son	1 583,57 \$

Redevances minimums - dès la 1^{re} représentation pour un minimum de 15 représentations

Décors	17,50 \$
Costumes	17,50 \$
Éclairages	14,50 \$
Son	14,50 \$

Déductions et contribution sur cachet pour tous les contrats

Cotisation syndicale	4% déduction
CSAS part concepteur	5% déduction
CSAS part producteur	5,5% contribution

Déduction sur redevances pour tous les contrats

Cotisation syndicale	4% déduction
----------------------	--------------

Pour les concepteurs non membres de l'APASQ

Permis de travail	5%
-------------------	----

Pour tous les détails, référez-vous à la convention collective TUEJ-APASQ